

2017-5978
2017-10-16

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2024.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

ZONE GUARD, PRO TUE LES INSECTES VOLANTS 1,80%

Pulvérisation insecticide automatique sous pression

Pour contrôler les mouches, les moucheron, les moustiques et les petites mites volantes

Voir la face arrière pour les aires d'utilisation et autres mises en garde.

[Commercial] Ou [Agricole] Ou [Industriel]

GARANTIE :

Pyrethrines 1,80 %

Butoxyde de piperonyle 10,0 %

(Contient un insecticide dérivé de la fleur de chrysanthème)

NO. D'HOMOLOGATION. 30605 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 75-500 g

AVERTISSEMENT



INFLAMMABLE EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Aura Pro Solutions, Inc.

29391 Hwy 28 S

Bancroft, ON, K0L 1C0

CANADA

705-201-1144

(3,000 Pulvérisations dosées)

(6,000 Pulvérisations dosées)

(Contrôle de 30 jours avec réglage de 15 minutes)

(Contrôle de 30 jours avec réglage de 7,5 minutes)

(Canette de format universel)

(S'adapte à la plupart des distributeurs à débit dose)

POUR EMPLOI DANS : Endroits où de la nourriture est préparée et servie, dans les abattoirs et les usines de transformation alimentaire, restaurants, clubs, magasins, supermarchés, usines d'embouteillage, entrepôts, bâtiments, usines, bureaux, laboratoires, toilettes, navires, aéronefs, hôtels, motels, hôpitaux, maisons de soins infirmiers, vestibules, garages, sous-sols, vérandas et terrasses, lingerie, hangars d'entreposage, ateliers, salons funéraire, chenils, fermes, étables, granges, laiteries, endroits où le lait et les oeufs sont manipulés dans les laiteries et poulaillers.

Il est suggéré que le contenant soit changé une fois par mois.

[ZONE GUARD, PRO TUE LES INSECTES VOLANTS 1,80%

est conçu pour l'utilisation avec un distributeur automatique qui active la valve et distribue une pulvérisation dosée de 55 mg d'insecticide chaque 15 minutes. Chaque canette contient assez de produit pour protéger une pièce de 170 m³ (6000 pi³) à débit d'air continu, jusqu'à 30 jours.]

Ou

[ZONE GUARD, PRO TUE LES INSECTES VOLANTS 1,80%

est conçu pour l'utilisation avec un éventail de distributeurs automatiques à pulvérisations dosées. Le distributeur active automatiquement la valve spéciale à pulvérisation dosée chaque 7,5 et/ou 15 et/ou 30 et/ou 45 minutes. En moins de 24 heures, l'endroit est à peu près libre de mouches, moustiques, moucheron, et petites mites volantes et s'il est utilisé continuellement il minimise les inconvénients créés par ceux-ci. L'efficacité de ce produit sera évident moins d'une heure après l'activation du distributeur. L'utilisation recommandée est de 24 heures : mais si moins de 24 heures d'utilisation est requise suffisant, le distributeur devrait être réglé pour commencer une heure avant que le contrôle soit désiré et continuer une heure après que le contrôle n'est plus nécessaire. Des facteurs tels que le débit d'air, la taille de l'endroit traité, l'humidité et la température de la pièce influencent l'activité des insectes et le contrôle de ceux-ci. Ainsi, une unité par 170 m³ (6000 pi³) d'espace libre devrait être considérée comme la moyenne avec des ajustements apportés selon les conditions spécifiques du site d'utilisation. Comme pour toute méthode de contrôle des insectes, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque des pratiques sanitaires et autres pratiques anti-insectes sont suivies.]

MODE D'EMPLOI: Enlever le bouchon de protection du dessus de la canette et insérer dans le distributeur automatique. Placer les distributeurs à 2-3 mètres au-dessus du plancher à un endroit où la circulation d'air transportera l'insecticide à travers la pièce. Ne pas installer directement au-dessus des aliments ou des surfaces d'emballage des aliments. Lire la feuille d'instruction du distributeur pour obtenir de l'aide relativement à l'installation.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Le contenant peut exploser si chauffé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50° C. Ne pas utiliser près d'une flamme nue ou des étincelles. Ne pas perforer ou incinérer. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation de la brume de pulvérisation. Ne pas installer directement au-dessus de surfaces vernies, de plastique ou polies. Ne pas utiliser dans les pouponnières ou dans les pièces où sont confinés des jeunes enfants, des personnes malades ou âgées. Ne pas installer directement au-dessus ou à moins de 3,7 mètres (12,1 pieds) de tout endroit où des aliments sont manipulés ou distribués. **DANS LES ABATTOIRS ET LES USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE,** ne vaporiser que lorsque l'usine n'est pas en opération. Aucun produit à base de viande, ingrédients ou matériel d'emballage ne doit être laissé dans la pièce. Couvrir tout le matériel servant à la manutention des aliments.

Toutes surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec des produits alimentaires à base de viande ou autres produits alimentaires devraient être lavés et rincés à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant de les réutiliser pour l'emballage ou la transformation des aliments. Ne pas vaporiser au-dessus du lait ou du matériel utilisé pour la traite. Éviter tout contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs de pulvérisation. Laver après l'utilisation. Contenu toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas contaminer les aliments pour la consommation humaine ou animale ou quelque étendue d'eau. Ne pas utiliser dans les maisons, les écoles ou les garderies.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion accidentelle, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

[**ÉLIMINATION:** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.]

Ou

[**ÉLIMINATION:** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Ce contenant peut être recyclé dans les collectivités où il existe des installations **de recyclage des aérosols (en acier)**. Avant de le confier au recyclage, vider le contenant en utilisant le produit selon les indications de l'étiquette. (NE PAS PERFORER). S'il n'existe pas d'installations de recyclage, communiquer avec votre municipalité ou le ministère provincial de l'Environnement pour savoir comment éliminer le contenant. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.]

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[Texte alternatif]
(Texte facultatif)

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))